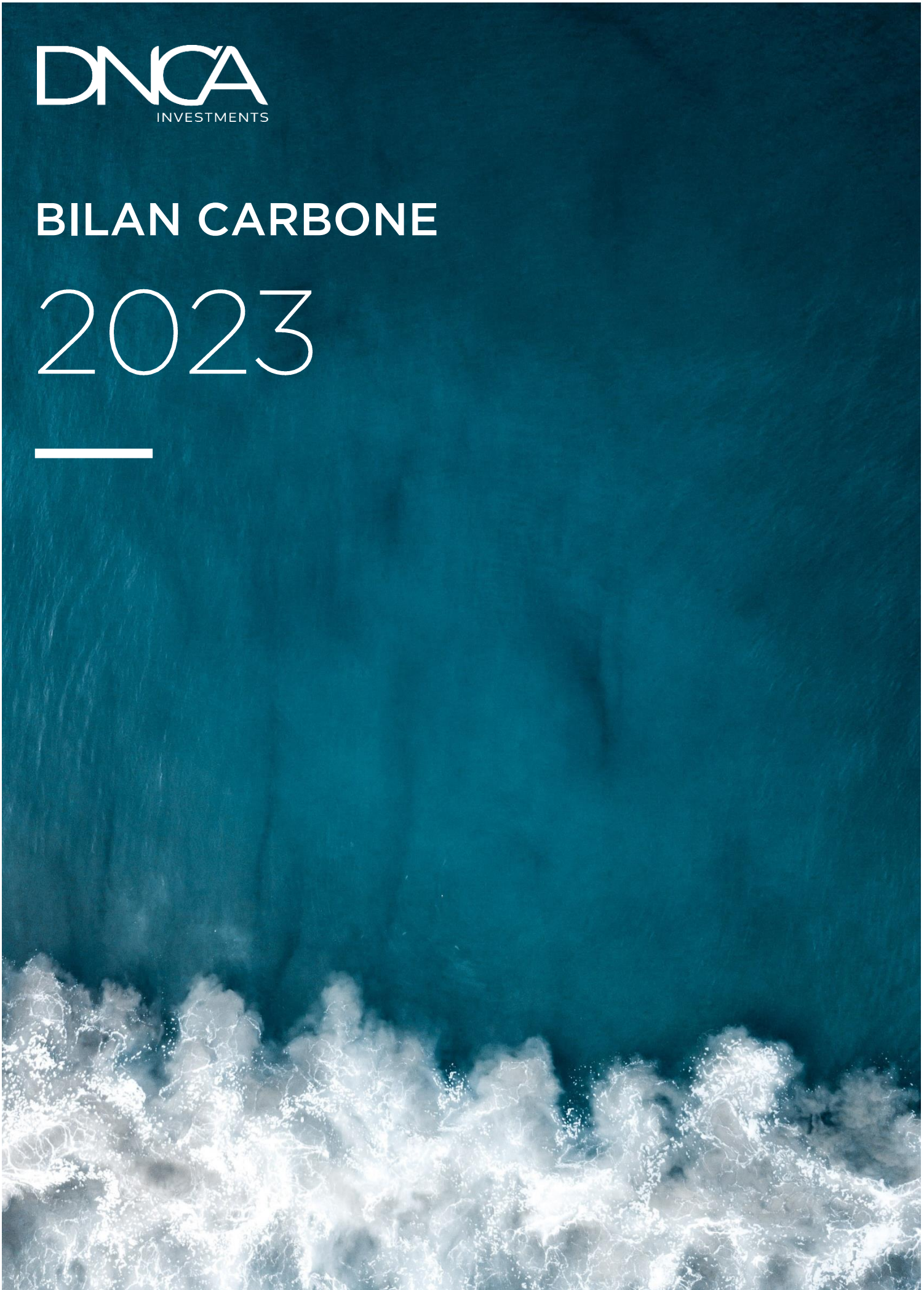




BILAN CARBONE

2023



I. PRESENTATION DU PERIMETRE ET DE LA METHODOLOGIE	4
1. Objectifs et méthodologie	4
2. Périmètre	4
a. Rappel du périmètre étudié	4
b. Modifications apportées sur le périmètre	6
3. Poste Investissements	6
a. Méthodologie employée	6
b. Métriques utilisées pour le calcul	8
II. BILAN CARBONE® 2023 DE DNCA FINANCE	10
1. Focus sur le poste investissement	10
2. Bilan hors activité d'investissement	12
3. Détails par poste	14
a. Achats	14
b. Immobilisations	17
c. Déplacements	21
d. Energie	30
III. PLAN D' ACTIONS	31
1. Actions générales et de gouvernance	31
a. Actions réalisées en 2023	31
b. Actions prévues	32
2. Actions sur le poste Investissements	32
a. Actions réalisées en 2023	32
b. Actions prévues	32
3. Actions sur le poste Achats	33
a. Actions réalisées en 2023	33
b. Actions prévues	33
4. Actions sur le poste Déplacements	33
a. Actions réalisées en 2023	33
b. Actions prévues	33
5. Tableau récapitulatif des actions en cours et à mener	34



ÉDITO

Par **Éric Franc**, CEO de DNCA Finance

Notre détermination à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance couvre la totalité de notre chaîne de valeur, de notre approvisionnement à la distribution de nos produits financiers, et va ainsi bien au-delà de la seule fonction « investissement ». Cela témoigne de notre volonté à faire des critères ESG des leviers effectifs de notre performance globale.

Dans le cadre de notre démarche de responsabilité sociétale, nous sommes particulièrement attentifs aux « 9 limites planétaires », telles que le Stockholm Resilience Centre (SRC) les a définies en 2009. En septembre 2023, 6 des 9 « seuils au-delà desquels les équilibres naturels terrestres pourraient être déstabilisés et les conditions de vie devenir défavorables à l'humanité » ont été dépassés.

L'enjeu de la préservation de la biodiversité est étroitement lié à celui de la lutte contre le réchauffement climatique, dont il est aujourd'hui reconnu qu'il en est l'un des contributeurs les plus déterminants. C'est pourquoi DNCA Finance s'est engagée dès 2021 à calculer et à piloter sa trajectoire climat, en conformité avec l'accord de Paris, dans le respect de l'ODD n°13 (« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »), de l'Agenda de l'ONU, et des deux principes directeurs de notre politique environnementale :

- Contribuer à la limitation des incidences négatives et à l'atteinte des objectifs internationaux, dont la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité
- Prendre en compte des risques financiers environnementaux et notamment les risques climatiques et d'érosion de la biodiversité, qu'ils soient physiques ou de transition

Aujourd'hui, c'est en tant que membre de la Net Zero Asset Managers Initiative que nous affichons publiquement notre engagement à atteindre l'objectif de neutralité carbone sur nos émissions de GES. Par la nature de nos activités, ils sont essentiellement liés à nos investissements. Notre objectif actuel est d'aligner l'indice de température moyen de nos portefeuilles à moins de 2,2°C en 2030 et à moins de 2°C en 2050 par rapport au 31/12/2020 (sur les scopes 1 et 2) tandis que nous ambitionnons de le durcir.

Une condition nécessaire pour servir cet objectif est d'avoir la capacité de mesurer nos émissions de GES avec le plus de pertinence et de fiabilité possible. Depuis 2021, première année pour laquelle nous avons réalisé un Bilan Carbone ©, nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue de cette mesure. En 2022, nous avons fait un pas important en adoptant les principes du Partnership for Carbon Accounting Financials au niveau de nos investissements. En 2023, nous avons poursuivi nos efforts en étendant le périmètre de calcul des émissions de GES (ajout des activités de prospection commerciale notamment) et nous avons mis en place un programme de collecte et de traitement des données climatiques issues de nos principaux fournisseurs.

L'excellent taux de collecte auquel nous sommes parvenus (86%) montre à quel point l'engagement de nos partenaires, que nous remercions vivement, est crucial pour qu'ensemble nous dressions notre « Plan de transition » et contribuions à atteindre des objectifs qui servent la collectivité.

I. PRESENTATION DU PERIMETRE ET DE LA METHODOLOGIE

1. Objectifs et méthodologie

DNCA Finance a la volonté continue de renforcer le périmètre et la qualité des prestations ESG qu'elle fournit à sa clientèle ; elle est également déterminée à répondre avec le plus haut niveau d'exigence aux nouvelles demandes de ses parties prenantes en matière de pratiques ESG.

Dans cet esprit, DNCA Finance souhaite se positionner comme un acteur moteur dans le déploiement de principes de développement durable dans ses propres modes de fonctionnement.

En 2021, la société de gestion a décidé de mettre en place une méthode rigoureuse et reconnue de comptabilisation de ses propres émissions de GES au travers d'un Bilan Carbone®, telle que développée avec l'ADEME et l'Association pour la transition Bas Carbone, incluant l'établissement d'un plan de réduction des émissions de GES (plan de transition).

Un suivi annuel de ses émissions de GES ayant été décidé, DNCA Finance a reproduit l'exercice du Bilan Carbone® sur l'année 2023.

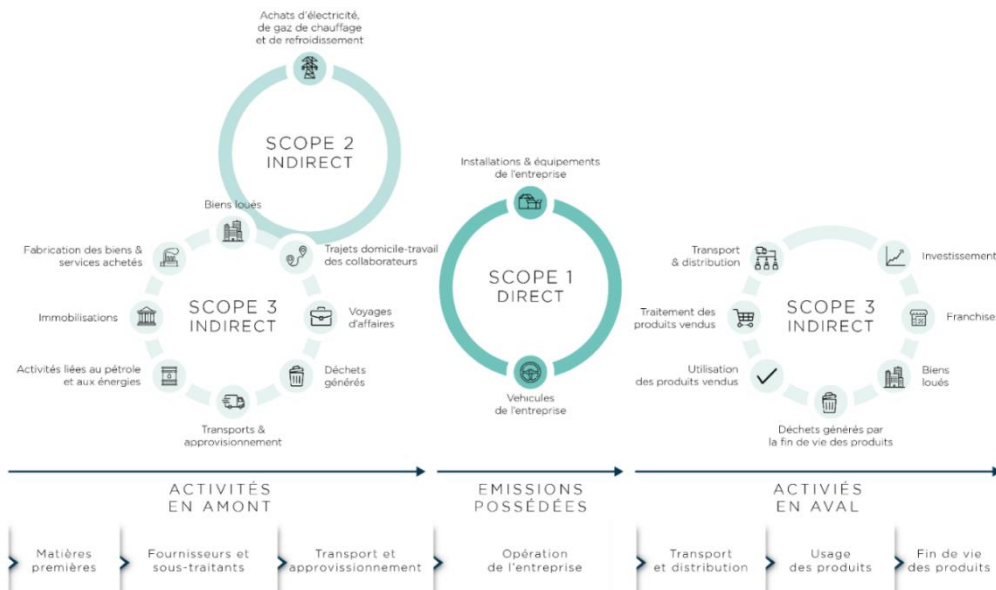
Le rapport présente les différents résultats obtenus au terme de ce Bilan Carbone.

2. Périmètre

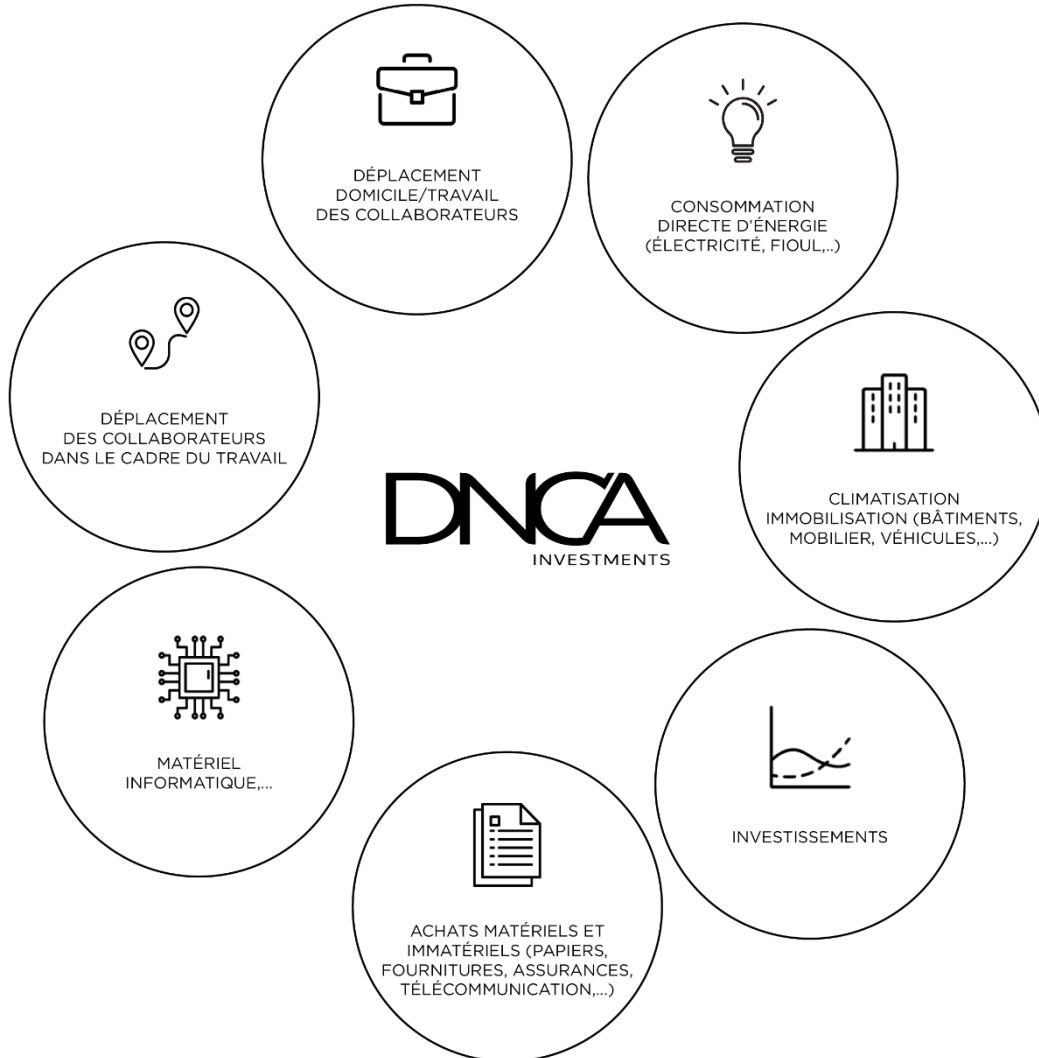
a. Rappel du périmètre étudié

Lors de l'établissement d'un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES), les émissions de GES peuvent être calculées sur un périmètre organisationnel défini par 3 catégories d'émissions appelées « scopes » :

- **Émissions directes de GES (ou scope 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme.
- **Émissions à énergie indirectes (ou scope 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou scope 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur.



Dans le prolongement du Bilan Carbone 2021 et 2022, les émissions 2023 ont été calculées sur la totalité des scopes, tel que présenté ci-après :



Les émissions liées aux activités d'investissement de DNCA Finance ont été prises en compte. Cependant, la différence d'ordre de grandeur dans les émissions mesurées pour ce poste investissements et les autres postes est très importante. C'est la raison pour laquelle ce poste est présenté à part.

Cette décision est motivée par la volonté de ne pas occulter les autres postes d'émissions et de favoriser la mise en place d'actions permettant à la société de travailler sur sa stratégie bas carbone en parallèle de ses actions sur les investissements.

Enfin, pour le périmètre temporel, la méthodologie Bilan Carbone® recommande d'utiliser l'échelle de temps au plus près de l'activité de l'organisation. Le Bilan Carbone® de DNCA Finance a ainsi été établi pour l'année civile 2023.

b. Modifications apportées sur le périmètre

DNCA Finance ayant progressé en maturité sur ses émissions de GES, le périmètre de comptabilisation a évolué depuis le précédent rapport, notamment sur les achats de prestations de services.

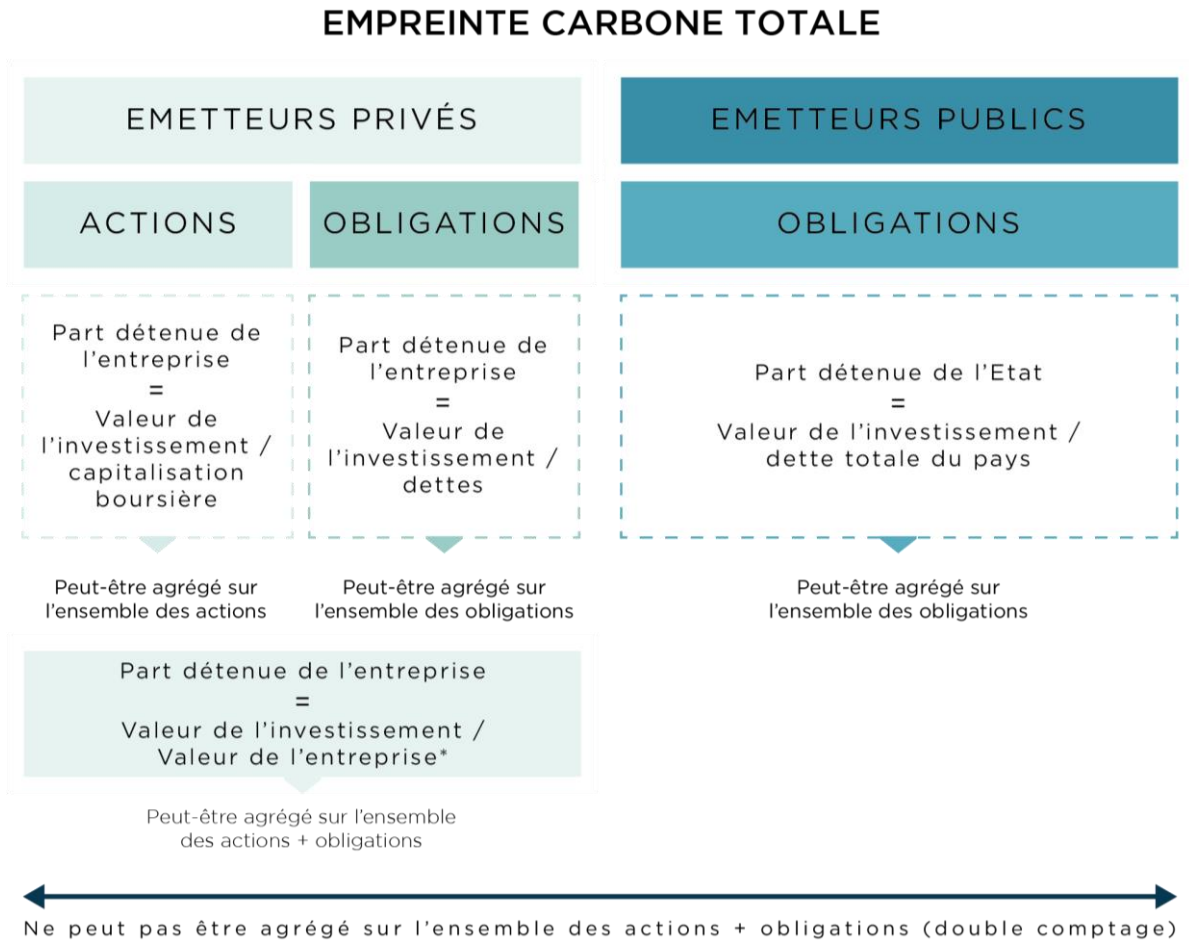
3. Poste Investissements

a. Méthodologie employée

DNCA Finance poursuit ses efforts sur l'ensemble des métriques permettant de suivre et de piloter les émissions de GES de ses investissements. En 2021, ces métriques ne couvraient que le périmètre des émetteurs privés, et étaient fournies par CDP⁴. En 2022, les métriques permettaient de couvrir également le périmètre des émetteurs publics. Ce périmètre a été conservé dans le présent rapport. A noter cependant, le changement de fournisseur de données (MSCI) en 2023 pour calculer les métriques des investissements privés.

De plus, les métriques employées pour la mesure des émissions sont conformes avec les dernières recommandations du PCAF⁵, publiées dans son standard relatif aux émissions financées en décembre 2022⁶. La méthode de calcul des émissions liées aux investissements retenue demeure celle des émissions absolues, seule métrique permettant l'agrégation sur les différentes natures d'actifs (actions / obligations) ainsi que les différentes natures d'émetteurs (privés / publics).

Pour le calcul de cette métrique, la méthodologie est distincte en fonction des émetteurs, telle que présentée dans le schéma ci-après :



⁴ Carbon Disclosure Project

⁵ Partnership for Carbon Accounting Financials

⁶ « Part 1 – Financed emissions », décembre 2022 (<https://carbonaccountingfinancials.com/en/standard>)

En conformité avec les règles du PCAF, la métrique « valeur de l'entreprise » (EV) présentée dans le rapport sur l'année 2021 a été remplacée pour l'année 2022 par la métrique « valeur de l'entreprise incluant la trésorerie » (EVIC). Cette métrique est conservée pour l'année 2023.

Par ailleurs, en 2022, il avait été décidé d'employer les règles suivantes :

- Pour les émetteurs privés :
 - Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement privé (actions + obligations) à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / Valeur de l'entreprise incluant la trésorerie » (afin de pouvoir agréger les valeurs obtenues pour les actions et les obligations)
 - Limiter le calcul des émissions de GES liées aux investissements privés aux périmètres Scope 1 + Scope 2 en raison de l'hétérogénéité des pratiques de reporting des émissions Scope 3 des émetteurs privés
- Pour les émetteurs publics :
 - Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement public à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / PIB ajusté du pouvoir d'achat »⁷ (afin de pouvoir les agréger avec les émissions des activités d'investissement privé)⁸
 - Limiter le calcul des émissions de GES liées aux émissions directes du pays⁹ (pour réduire la double comptabilisation et rester en cohérence avec l'utilisation des Scopes 1 et 2 pour les émetteurs privés)

Ces règles ont également été conservées pour l'année 2023.

- Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement public à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / PIB ajusté du pouvoir d'achat » (afin de pouvoir les agréger avec les émissions des activités d'investissement privé)¹⁰
- Limiter le calcul des émissions de GES liées aux émissions directes du pays (pour réduire la double comptabilisation et rester en cohérence avec l'utilisation des Scope 1 et 2 pour les émetteurs privés).

⁷ A noter que ce ratio, proposé par le PCAF en décembre 2022, a été validé par le GHG Protocol en décembre 2023.

⁸ Attention, ces émissions ne sont pas directement comparables ; l'agrégation présente des problèmes de double comptage, certaines émissions du secteur privé étant intégrées dans celles du secteur public.

⁹ Attention, ces émissions ne sont pas directement comparables ; l'agrégation présente des problèmes de double comptage, certaines émissions du secteur privé étant intégrées dans celles du secteur public.

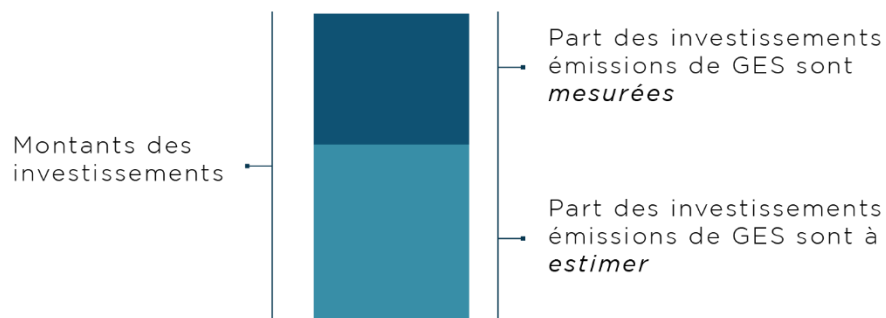
¹⁰ Attention, ces émissions ne sont pas directement comparables ; l'agrégation présente des problèmes de double comptage, certaines émissions du secteur privé étant intégrées dans celles du secteur public.

b. Métriques utilisées pour le calcul

Les métriques utilisées pour les calculs sont les suivantes :

MÉTRIQUES		EMETTEURS PRIVÉS
Emissions de GES	<p><i>Emissions de GES du Scope 1 (émissions générées par le processus de production de l'entreprise) et du Scope 2 (émissions liées à la consommation d'électricité)</i> <i>Source : MSCI</i></p>	
EVIC	<p><i>Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités (en millions d'euros)</i> Valeur d'entreprise incluant les liquidités (en millions d'euros) à la fin de la dernière année fiscale disponible. La valeur d'entreprise y compris les liquidités (EVIC) est une mesure alternative à la valeur d'entreprise (EV) pour évaluer une société en ajoutant les liquidités et les équivalents de liquidités à l'EV. La valeur de l'entreprise est calculée comme la valeur totale de l'entreprise (capitalisation boursière de l'entreprise, actions privilégiées, intérêts minoritaires, dette totale) moins les liquidités et les équivalents de liquidités. C'est-à-dire EVIC = capitalisation boursière à la date de fin d'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale. <i>Source : MSCI</i></p>	
MÉTRIQUES		EMETTEURS PUBLICS
Emissions de GES	<p><i>Emissions "Production based" (millions TCO2e) = Territorial emissions of a country, including land use, land use change and forestry, based on the PRIMAP dataset</i> Les gouvernements déclarent généralement leurs émissions de GES conformément aux normes internationales définies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Cela signifie que leurs estimations et leurs rapports sur le carbone sont basés sur une approche territoriale et mesurent les émissions sur la base de la "production". Cette approche tient compte de toutes les émissions ponctuelles générées (ou séquestrées) à l'intérieur de leurs frontières, quelle que soit la destination des biens ou des services ; ainsi, un pays peut essentiellement exporter ses émissions en créant des produits contenant une quantité importante de carbone intégré qui doit être traité dans un autre pays. En termes techniques, cela revient à la somme des émissions de la consommation intérieure (émissions intérieures) et des émissions intégrées dans les biens et services exportés (émissions exportées). <i>Source : UNFCC</i></p>	
PIB ajusté	<p><i>PPP adjusted GDP</i> <i>PIB des états ajusté du pouvoir d'achat</i> <i>Source : World Bank</i></p>	

Enfin, si la couverture des données permet un calcul sur 100% des investissements pour le périmètre des émetteurs publics, il n'en est pas de même pour les émetteurs privés. Pour ces émetteurs, un facteur d'émission monétaire a été attribué lorsque les émissions ont dû être estimées :

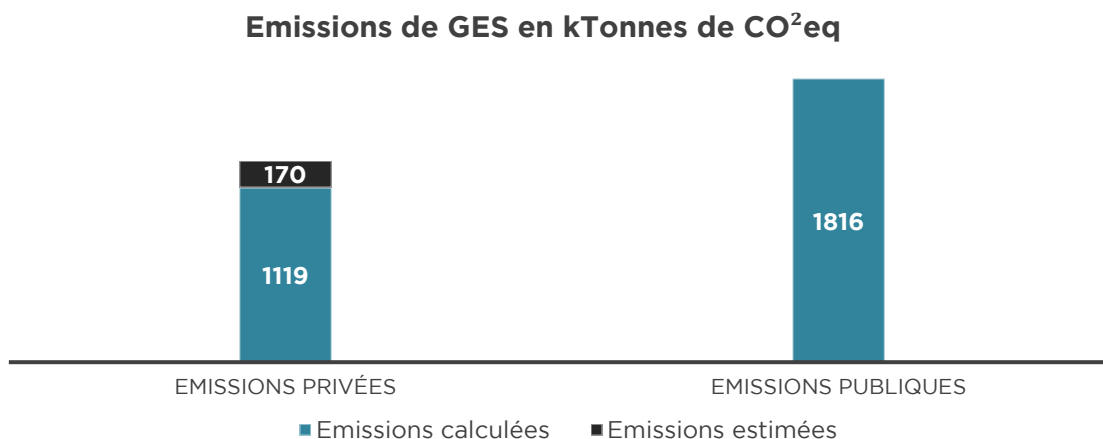


- Calcul du facteur d'émission monétaire en utilisant la partie des investissements pour laquelle les émissions de GES sont mesurées (émissions de GES totales / montant des investissements couverts, en millions d'euros)
- Application du facteur d'émission à la partie des investissements pour laquelle les émissions de GES ne sont pas disponibles (facteur d'émission x montant des investissements non couverts, en millions d'euros)

II. BILAN CARBONE® 2023 DE DNCA FINANCE

1. Focus sur le poste investissement

En appliquant la méthodologie décrite plus haut, on obtient les résultats suivants :



Le poste Investissements représente 3,10 millions de tonnes de CO₂e, soit près de 502 fois les émissions de tous les autres postes réunis. Ces émissions sont liées à 42% aux émetteurs privés et 58% aux émetteurs publics.

Le tableau ci-dessous présente le TOP 10 des investissements privés les plus contributeurs aux émissions de GES. Ces émetteurs représentent 587 646 t CO₂e soit 46% des émissions du poste Investissement pour 7% des montants investis.

EMETTEURS	EMISSIONS DE GES (T CO ₂ E)	MONTANT INVESTI (€)
Entreprise 1	91 474	356 121 451
Entreprise 2	89 658	463 190 420
Entreprise 3	75 696	159 882 793
Entreprise 4	63 159	133 402 094
Entreprise 5	61 988	95 075 954
Entreprise 6	55 053	17 928 365
Entreprise 7	45 461	50 691 132
Entreprise 8	43 097	91 028 326
Entreprise 9	36 275	19 488 811
Entreprise 10	25 784	211 738 365

L’empreinte carbone des investissements privés est passée de 80 Tonnes de CO²eq par million d’€ investis en 2022 à 60 Tonnes de CO²eq en 2023 soit une baisse de 25% de l’empreinte carbone de ces investissements.

De même, on observe une baisse de près de 20% de l’empreinte carbone des investissements publics (de 263 Tonnes de CO²eq par million d’€ investis à 210 tonnes de CO²eq).

Plusieurs réserves peuvent néanmoins être soulevées sur les résultats présentés :

- Les calculs ne prennent en compte que le scope 1 et 2. L’absence du scope 3 conduit artificiellement à accentuer l’écart entre les entreprises les plus émettrices (secteurs énergie, industrie chimique...) et les moins émettrices.
- L’estimation des émissions des investissements privés pour lesquels DNCA Finance n’a pas encore de données est calculée par extrapolation de la mesure pour les investissements avec une empreinte connue. Il n’y a pas de différenciation sectorielle comme le préconise le PCAF¹¹.

Les changements de législations récents (CSRD) ainsi que les projets en cours chez DNCA Finance devraient permettre de corriger certaines de ces réserves dans les années à venir.

LES PRINCIPAUX LEVIERS D’ACTIONS POUR LE POSTE INVESTISSEMENTS



- Améliorer la mesure des émissions liées aux investissements (scope 3).



- Adopter des objectifs chiffrés de réductions.

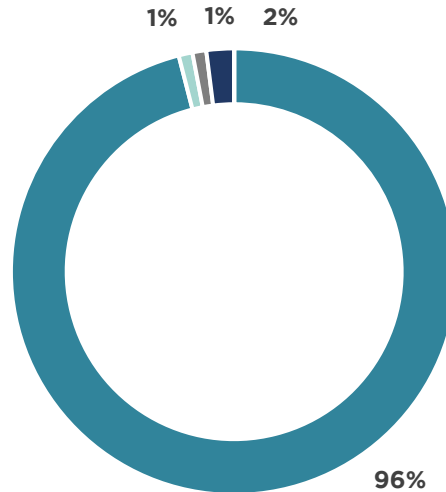


- Dialoguer avec les principaux émetteurs autour de la définition et/ou de l’atteinte de leurs objectifs de décarbonation.

¹¹ Le PCAF préconise de décomposer les investissements par secteurs d’activité, et au sein de chaque secteur, de calculer l’« intensité carbone » et de l’appliquer au montant des investissements non couverts. Notre méthodologie, simplificatrice, revient à faire l’hypothèse que la structure sectorielle des investissements non couverts par des données d’émissions de GES est identique à celle des investissements couverts.

2. Bilan hors activité d'investissement

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de DNCA Finance en dehors de son activité d'investissement sont estimées à **6 175 t CO₂e** au titre de l'année 2023. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des émissions de GES hors investissements.



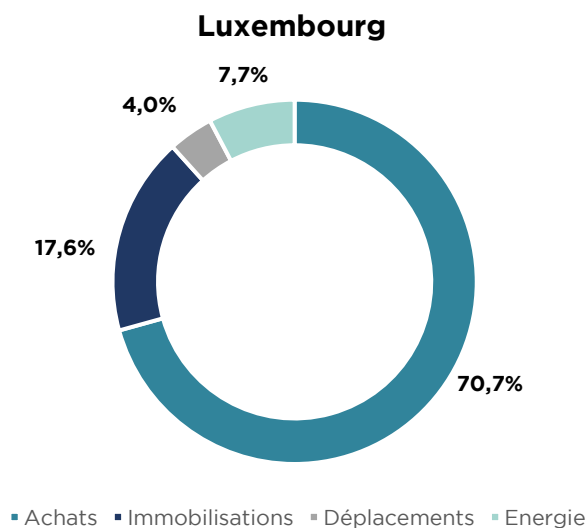
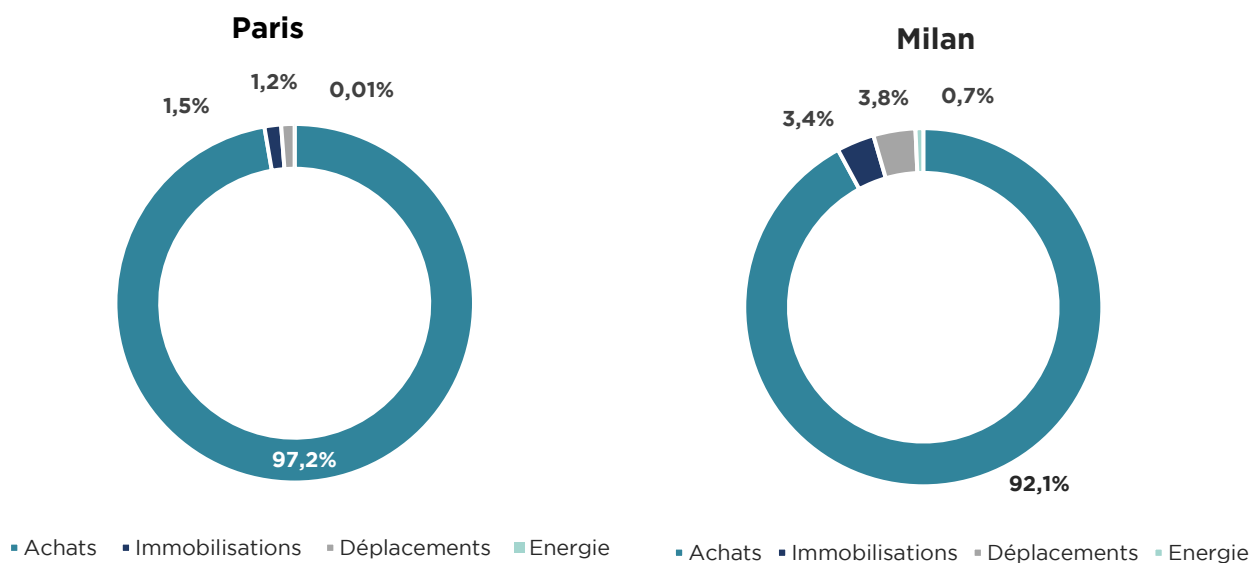
■ Achats ■ Déplacement professionnels ■ Déplacement domicile-travail ■ Immobilisation

96,2 % des émissions de GES totales hors investissements sont dues au **poste Achats**, ce qui équivaut à **5 939 t CO₂e**. Cependant, les méthodologies de calcul utilisées pour le poste Achats induisent un fort taux d'incertitude (50%). Les pourcentages relatifs des différents postes doivent être pris avec précaution.

Le **poste Immobilisations** est le deuxième poste le plus contributeur aux émissions de GES. Il représente 2 % du bilan total, soit **123 t CO₂e**.

Les **postes Déplacements et Energie** représentent respectivement **91,5 t** et **21 t CO₂e**.

Visualisation de la répartition des émissions de GES pour chaque site :



POSTE	PARIS	MILAN	LUXEMBOURG	TOTAL (en tCO2r)	VARIATION N/N-1
Achats	5 362,61	476,85	99,90	5 939,36	-15,7%
Immobilisations	80,41	17,77	24,84	123,02	-68,8%
Déplacements	66,04	19,78	5,68	91,50	13,0%
Energie	7,02	3,31	10,68	21,01	15,4%
Total (en tCO2e)	5 516,08	517, 70	141,11	6 174,89	-18,1%

LES PRINCIPAUX LEVIERS D' ACTIONS GENERAUX



- Poursuivre la sensibilisation des collaborateurs sur l'impact interne des équipes sur différents postes d'émissions ou via des ateliers de sensibilisation.



- Poursuivre la mise en place d'une gouvernance appropriée, permettant à l'entreprise de faire un lien explicite entre la conduite des opérations et les grandes orientations stratégiques.

3. Détails par poste

Les résultats sont détaillés ci-dessous poste par poste et en comparant les différents sites entre eux lorsque cela s'avère pertinent. Les pourcentages indiqués pour les postes décrits dans cette partie sont calculés hors activités d'investissements.

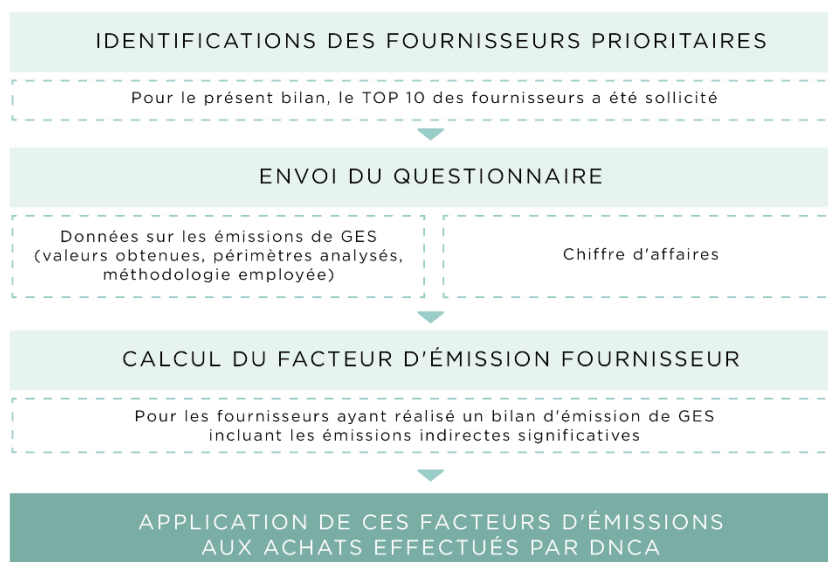
a. Achats

Le poste Achats est le poste prépondérant chez DNCA Finance, avec 96% des émissions de GES dans le présent bilan. Comme les années précédentes, par manque de données physiques, ce poste a été principalement analysé sur la base des écritures comptables. Les écritures comptables ont été regroupées par secteur d'activités et mises en correspondance avec les ratios monétaires de l'ADEME. Ces ratios étant génériques, une forte incertitude reste associée à ces estimations.

1) Amélioration continue de la mesure

Afin de poursuivre l'amélioration continue de la mesure, la méthodologie de collecte et de calcul des émissions des plus gros fournisseurs de DNCA a été étendue aux 15 principaux fournisseurs en 2023.

Cette amélioration de la qualité de la mesure a été réalisée de la manière suivante :



La démarche présentée ci-dessus ne vise pas uniquement à affiner la mesure, mais également à participer à la sensibilisation des parties prenantes aux enjeux carbone.

Les résultats sont les suivants :

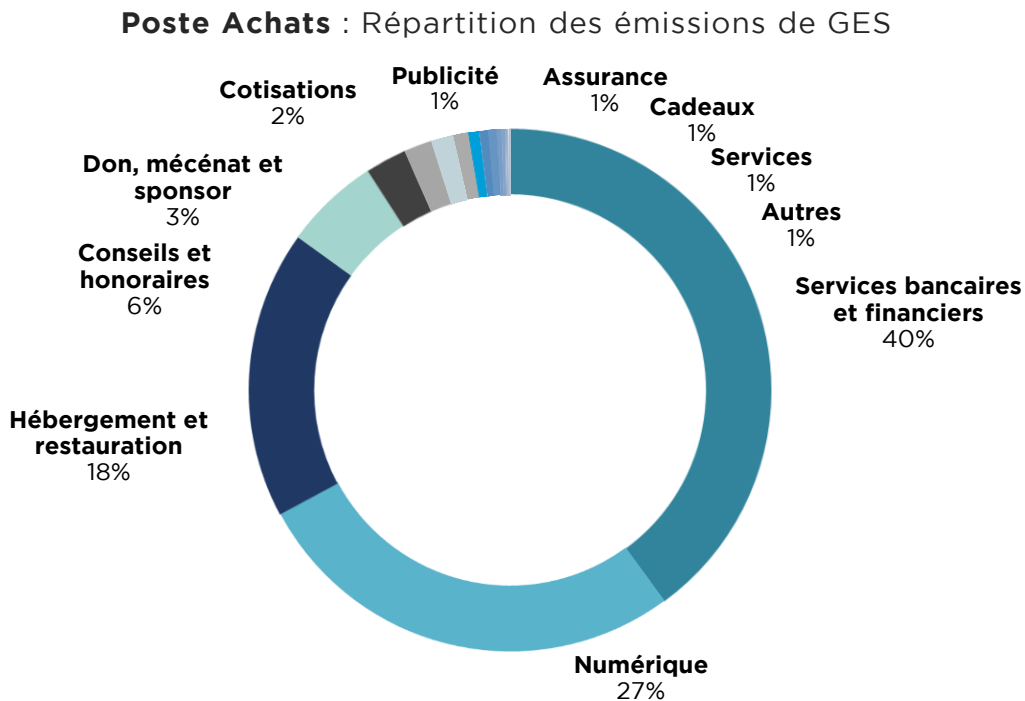


Le taux de participation au questionnaire fournisseur est excellent, avec 86% de taux de réponse. Ces résultats sont très encourageants et confortent le travail initié en 2022. En revanche, les résultats montrent également que seul 60% des fournisseurs ont communiqué des données suffisantes sur leurs émissions indirectes significatives. Ces émissions étant très majoritaires dans le profil carbone des entreprises fournisseurs de DNCA Finance, il a été arbitré de ne pas calculer de facteur d'émission personnalisé pour les autres entreprises.

Pour les 7 millions d'euros analysés en utilisant les facteurs d'émissions fournisseurs, on obtient alors 115 tCO₂e, contre 859 tCO₂e d'émission de GES avec les facteurs d'émissions monétaires par secteur d'activité. Cette amélioration incite à poursuivre les efforts afin d'identifier les leviers d'actions réellement prioritaires au sein de ce poste Achats.

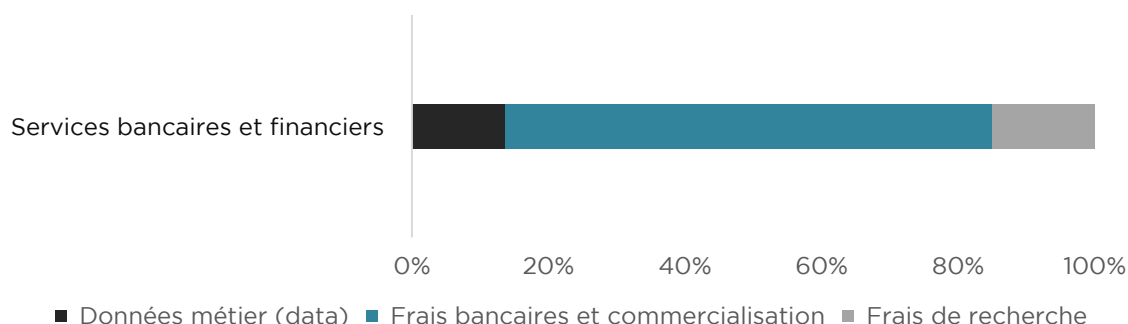
2) Résultats pour le poste Achats

Les **5 939 tCO₂e** pour le poste Achats sont répartis de la façon suivante, tous sites confondus avec prise en compte de la SICAV :

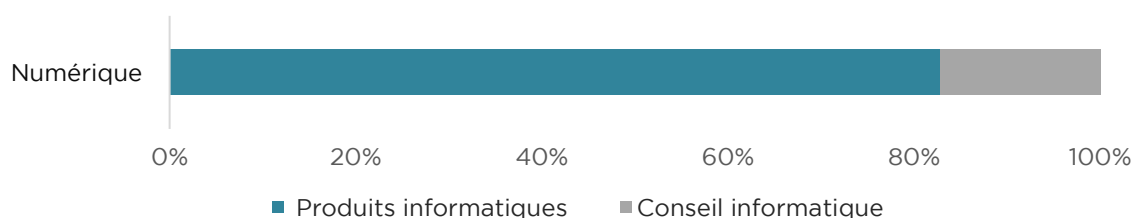


Par ordre décroissant, les trois sous-postes les plus émetteurs sont les suivants :

- **Poste 1** : Services bancaires et financiers : 2 373 tCO₂e



- **Poste 2** : Numérique : 1615 t CO₂e



- **Poste 3** : Hébergement et restauration : 1058 T CO₂e

Les émissions du poste Achats ont baissé de 16% par rapport à l'année 2022. Deux facteurs expliquent cette baisse :

- Le volume d'achat a baissé de 5% par rapport à l'année 2022
- L'élargissement du panel de fournisseurs contactés permet d'affiner la mesure de ces émissions. Ainsi, 18% des achats (tous sites confondus) sont calculés grâce à l'empreinte carbone des fournisseurs.

LES PRINCIPAUX LEVIERS D' ACTIONS POUR LE POSTE ACHATS



- Concentrer les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les achats de services et matériels numériques.



- Adhésion au programme Asset Recovery Services de Dell (« Réparer au lieu d'acheter ») qui permettrait de renforcer le support matériel.



- Limiter le gaspillage et prioriser l'achat de consommables plus verts et plus durables.



- Réflexion sur la collecte et le recyclage de fournitures de bureau.

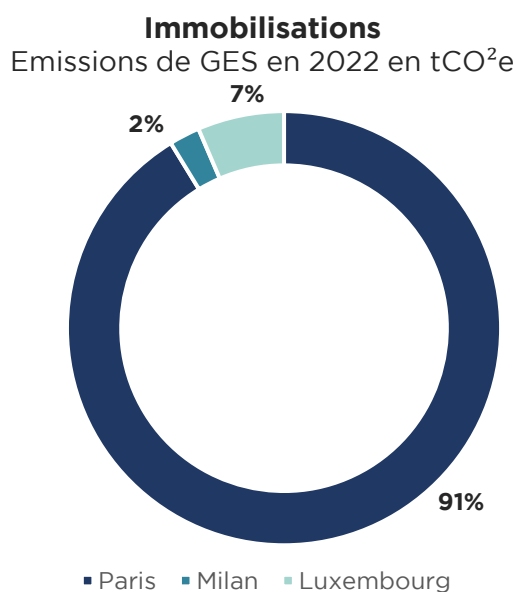
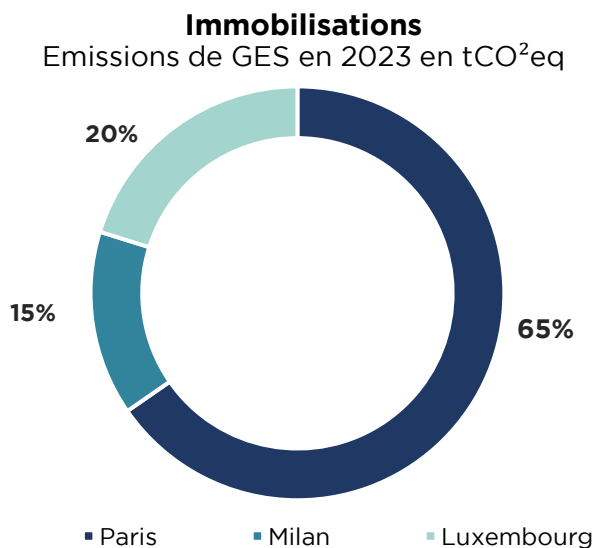


- Poursuivre les principes du Numérique Responsable au sein de l'organisation.

b. Immobilisations

1) Résultats pour le poste Immobilisations

Le poste Immobilisations représente **123 tCO₂e** soit **2 %** du bilan carbone total hors investissements.



Le poste Immobilisations a fortement diminué depuis l'année 2022. Cette très grande baisse des émissions du site de Paris s'explique d'abord par la fin d'amortissement du matériel informatique acheté lors du Covid pour la mise en place du télétravail. De nouveaux achats de matériel informatique sont à prévoir ce qui pourrait amener ce poste à augmenter lors des prochaines années.

Ensuite, les rénovations des locaux parisiens sont amorties et donc non prises en compte.

Les émissions du poste immobilisations sont calculées sur la base des amortissements comptables en cours en 2023. Ces dernières ont été répertoriées par catégories et sous-catégories et ont été associées aux facteurs d'émissions de la base Empreinte.

Ce poste est composé de trois sous-postes :

- **Bâtiments** caractérisés par les locaux et parking de DNCA Finance :
 - Prise en compte des bâtiments et parkings non amortis sur la totalité. Suivant cette règle, seuls les parkings ont été intégrés aux calculs.
- **Véhicules, machines, mobiliers** caractérisés par les véhicules de fonction et par le mobilier :
 - Le poids du mobilier a été estimé sur la base du fichier d'amortissement ;
 - Pour les véhicules de fonction, ils ont été amortis sur la durée du contrat en leasing.
- Informatique :
 - Les matériels ont été répertoriés par catégories sur la base des amortissements.
 - Pour les matériels pour lesquels un facteur d'émission physique existe dans la base Empreinte (ordinateur fixe, ordinateur portable, photocopieur, ...), c'est le nombre de matériel qui est pris en compte.
 - Pour les autres matériels (smartphone, tablette, ...), un facteur monétaire a été appliqué.
 - Dans tous les cas, les durées d'amortissement ont été prises en compte pour les matériels.

2) Résultats par site

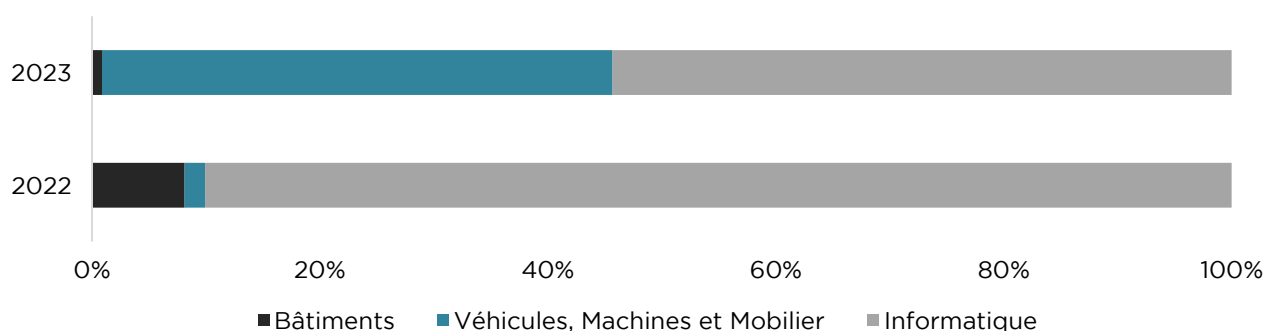
La décomposition des émissions par site et par sous-poste est la suivante :

IMMOBILISATIONS	PARIS			MILAN			LUXEMBOURG		
	2022	2023	%N/N-1	2022	2023	%N/N-1	2022	2023	%N/N-1
Bâtiments	28,8	0,7	-98%	1,6	0,1	-94%	0,9	0,1	-85%
Véhicules, machines, mobilier	6,4	36,0	463%	2,8	2,8	-2%	19,6	17,5	-11%
Informatique	319,9	43,7	-86%	4,5	14,9	232%	4,6	7,2	57%

Paris :

Les émissions générées par le site de Paris s'élèvent à **80 tCO²e** soit **65%** du poste Immobilisations.

Immobilisations : répartition des émissions de GES site Paris

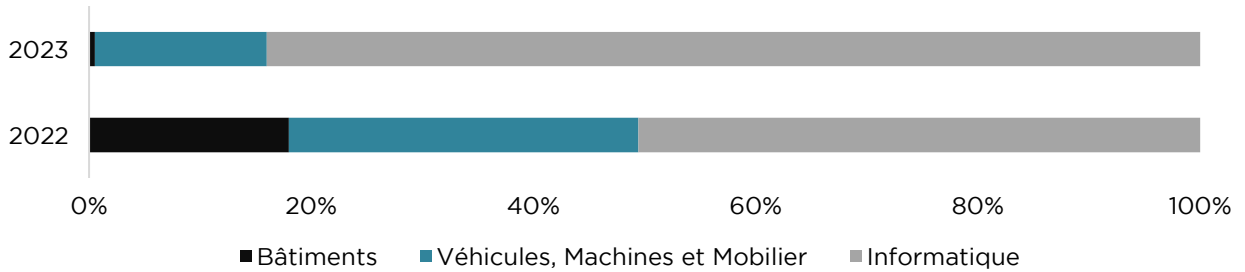


La répartition des émissions de GES liées aux immobilisations diffère de celle de 2022 avec une fin d'amortissement pour une grande partie du parc informatique et des travaux de rénovations du site.

Milan :

Les émissions générées par le site de Milan s'élèvent à **17,7 tCO₂e**, soit **14 %** du poste Immobilisations.

Immobilisations : répartition des émissions de GES
site Milan

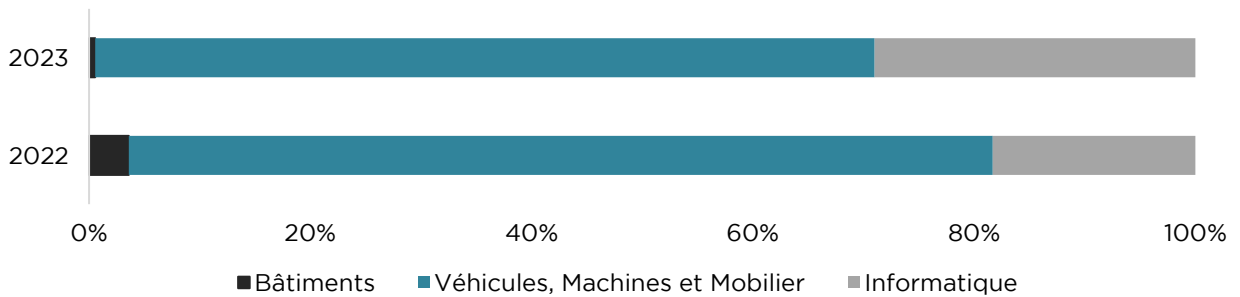


Cette hausse s'explique par une augmentation du parc informatique sur le site de Milan.

Luxembourg :

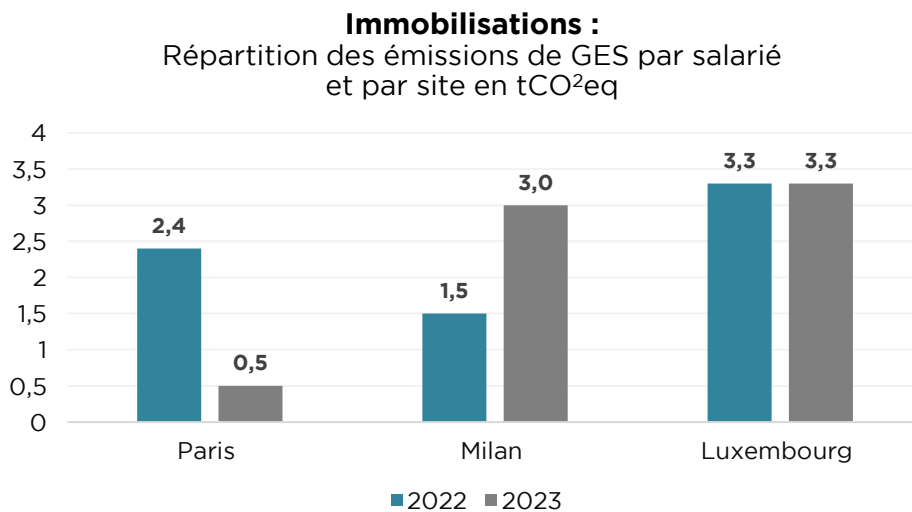
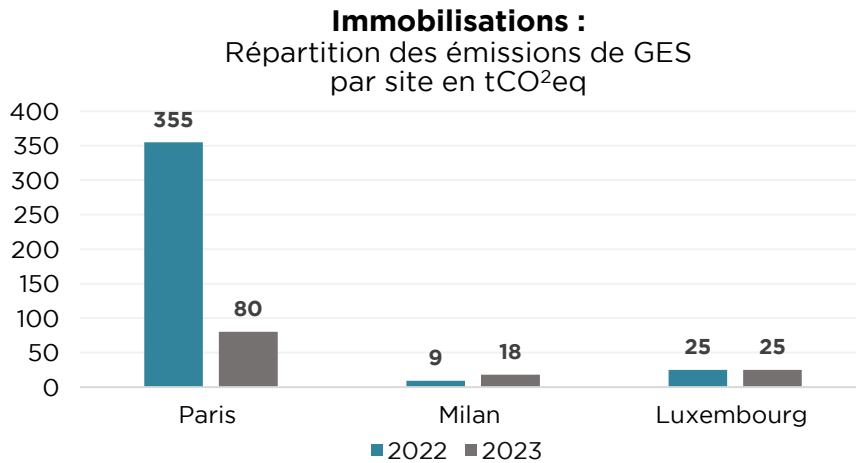
Les émissions générées par le site de Luxembourg s'élèvent à **24,8 tCO₂e**, soit **20%** du poste Immobilisations.

Immobilisations : répartition des émissions de GES
site Luxembourg



La répartition des émissions de GES pour le poste Immobilisations est semblable à celle de la période de référence.

Comparaison N/N-1



Les émissions de GES ont baissé par rapport à l'exercice précédent du principalement à la fin de l'amortissement d'une grande partie du parc informatique de Paris et des travaux de rénovation.

LES PRINCIPAUX LEVIERS D' ACTIONS POUR LE POSTE IMMOBILISATIONS



- Concentrer les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les achats de services et matériels numériques



- Adhésion au programme Asset Recovery Services de Dell (« Réparer au lieu d'acheter ») qui permettrait de renforcer le support matériel.

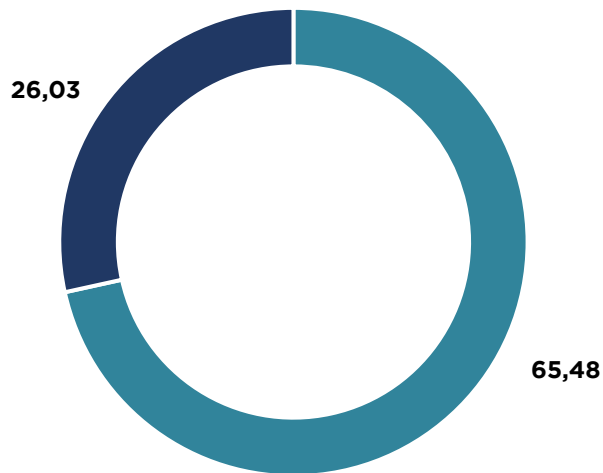
c. Déplacements

Le poste Déplacements représente **91,5 tCO2e** soit **1,5 %** du bilan carbone total hors investissements.

Les déplacements des visiteurs n'étant pas pris en compte dans ce Bilan Carbone, en raison de la difficulté de collecte et du faible nombre de visiteurs, on distingue deux types de déplacements :

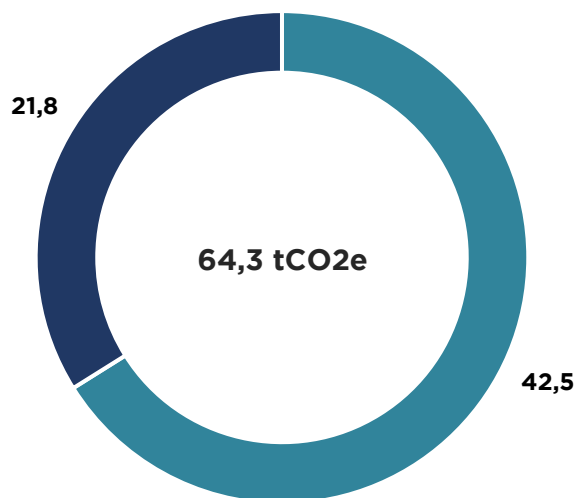
- Les déplacements domicile / travail qui représentent en 2023 **26 tCO2e** soit **0,4 %**
- Les déplacements professionnels qui représentent en 2023 **65,5 tCO2e** soit **1,1%**.

Déplacements :
Emissions de GES 2023, en TCO²eq



- Déplacements professionnels
- Déplacements domicile-travail

Déplacements :
émissions de GES 2022, en tCO2e



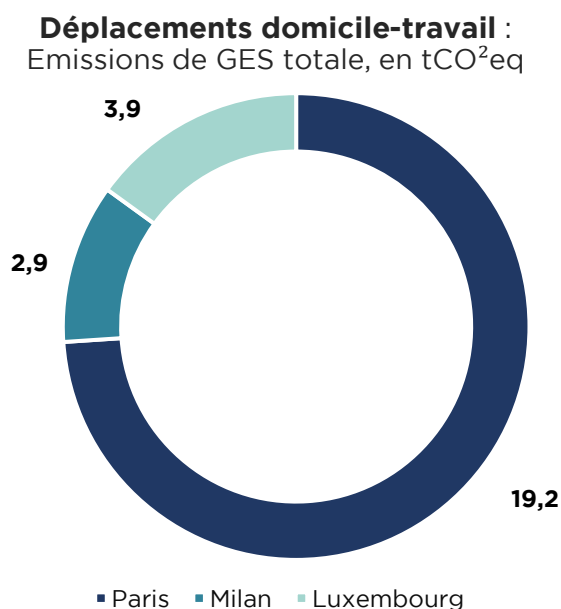
- Professionnels
- Domicile / Travail

Par rapport à 2022, les émissions liées au poste Déplacements ont légèrement augmenté dû à une hausse des trajets professionnels en avion nécessaire au développement de l'activité.

3) Déplacements domicile / travail

Résultats pour le poste Déplacements domicile / travail

En 2023, les déplacements domicile / travail de l'ensemble des salariés ont généré au total 26 tCO₂e.



Depuis l'exercice 2022, afin de fiabiliser et d'affiner la mesure, la collecte des données s'est effectuée au travers d'un questionnaire portant sur les déplacements domicile / travail diffusé auprès de la totalité des salariés de DNCA Finance. Celui-ci a permis le recueil de données telles que la présence mensuelle du salarié sur site, le mode et le type de transport utilisé ainsi que la distance parcourue par mode de transport.

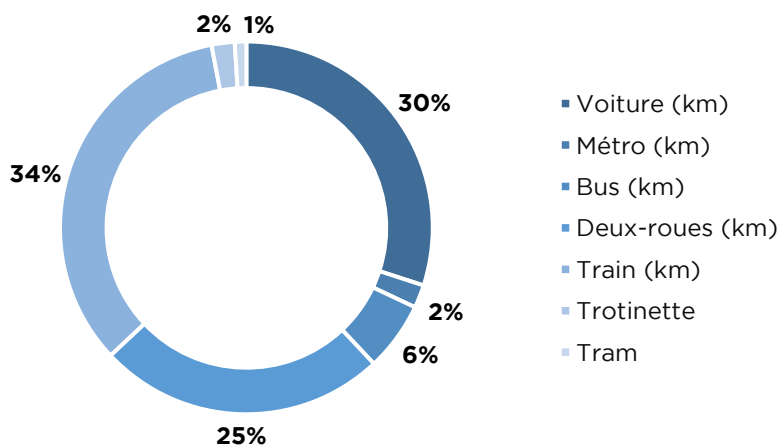
Ce questionnaire a été accueilli favorablement par les collaborateurs, et obtenu un taux de réponse de 72 %. Cette mobilisation des collaborateurs permet d'affiner le calcul des émissions de GES sur ce poste, et permet également de mieux identifier les impacts des mesures en cours de déploiement. Afin de prendre en compte les déplacements des 28% de salariés n'ayant pas répondu au questionnaire, une extrapolation des résultats est appliquée pour chaque mode de déplacements.

4) Résultats par site

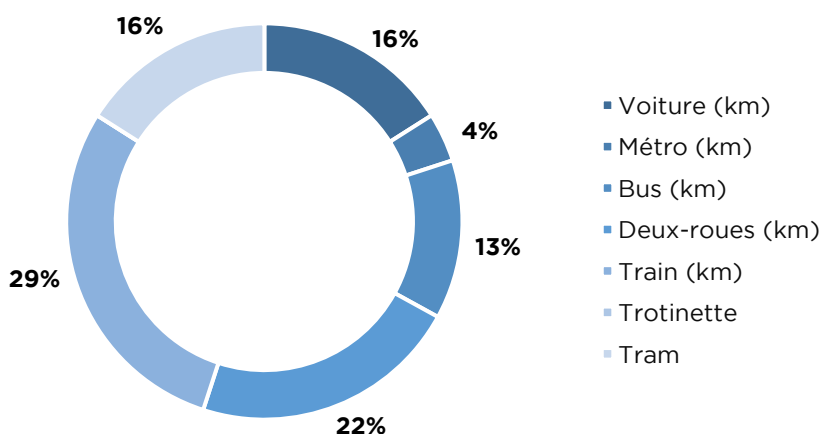
Paris

La répartition des distances parcourues par mode de transport, et des émissions de GES associées est la suivante :

Déplacement domicile/travail :
Distance parcourue par mode de transport en %



Déplacement domicile/travail :
Emissions de GES par mode de transport en %



On observe une baisse des kilomètres parcourus en voiture, en métro ou encore par train, au profit du vélo électrique dont l'utilisation s'est largement démocratisée. Cette évolution positive des pratiques résulte notamment des actions mises en place par DNCA comme le Forfait Mobilité Durable.

En effet, en 2023, DNCA Finance a concrétisé son engagement envers la durabilité en mettant en place un Forfait Mobilités Durables (FMD). Cette initiative fait suite à une réflexion entamée en 2021, où l'entreprise s'était fixée pour objectif d'explorer les moyens de réduire l'impact environnemental des déplacements de ses employés.

Le FMD, consiste en un portefeuille électronique permettant aux salariés de financer directement leurs dépenses en matière de mobilité, pour leurs trajets domicile-travail, à hauteur de 505€/an.

Ce montant prend en charge :

- 100% des mobilités durables : achat, location, réparation de vélo ou de trottinette électrique, tickets à l'unité de transport en commun, etc.
- 50% des abonnements de transport en commun.

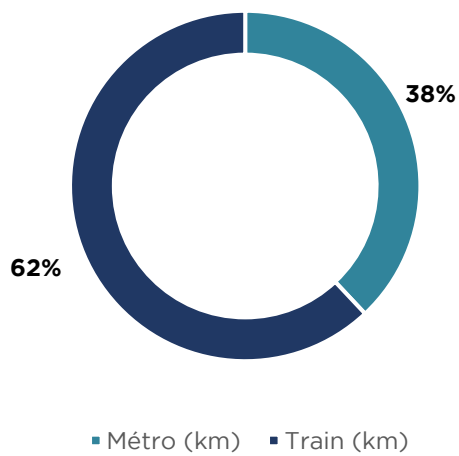
Cette réalisation témoigne de l'engagement continu de DNCA Finance envers la durabilité et sa volonté de promouvoir des pratiques de mobilité plus responsables.

Déplacements domicile / travail	Distances en KMS			Emissions de GES en TCO2E		
	2022	2023	%N/N-1	2022	2023	%N/N-1
Voiture	62 496	14 593	97%	6,10	8,75	43%
Train	420 080	217 079	-77%	0,39	1,96	398%
Métro	366 958	268 487	25%	0,74	0,92	25%
Deux roues	48 041	57 194	-	-	3,29	-
Bus	7 078	16 969	-	-	0,91	-
Vélo électrique	11 697	300 481	-	-	0,13	-
Total	916 351	885 931	-3%	15,95	20,13	26%
Par salarié	6 069	5 867	-3%	0,11	0,13	21%

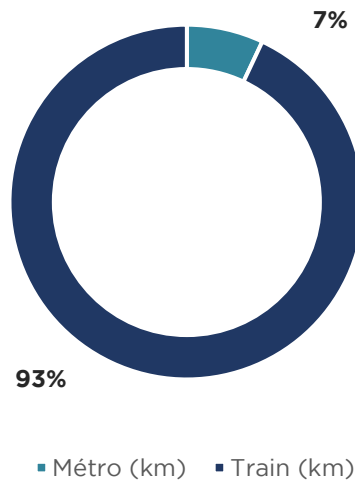
Milan

La répartition des km parcourues par mode de transport est la suivante :

Déplacements domicile/travail :
Distance parcourue par mode de transport en %



Déplacements domicile/travail :
Emissions de GES par mode de transport en %



Les collaborateurs milanais n'ont indiqué se déplacer qu'en métro et train pour cette année 2023.

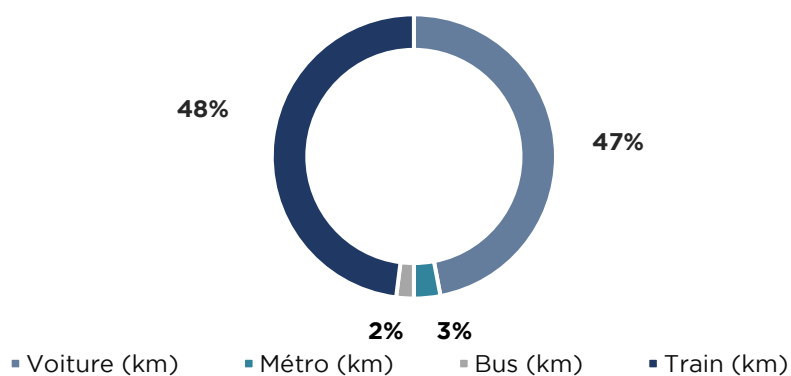
Déplacements domicile / travail	Distances en KMS			Emissions de GES en TCO2E		
	2022	2023	%N/N-1	2022	2023	%N/N-1
Voiture	2928	-	-	0,59	-	-
Train	-	84 000	-	-	2,66	-
Métro	20 555	52 173	154%	0,65	0,21	-68%
Deux roues	878	-		0,15	-	-
Bus	-	-	-	-	-	-
Vélo électrique	-	-	-	-	-	-
Total	24 361	136 173		1,39	2,87	
Par salarié	4 060	22 696	459%	0,23	0,48	107%

Luxembourg

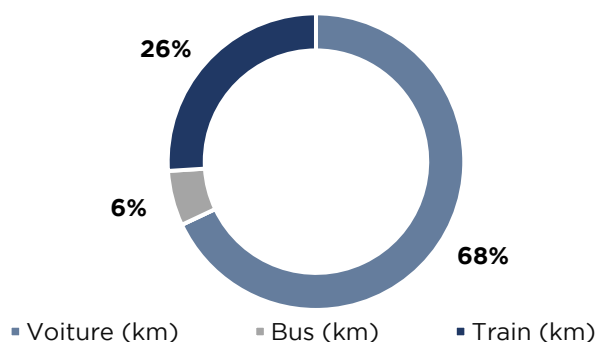
La répartition des km parcourues par mode de transport est la suivante :

Contrairement aux deux autres sites où les transports en commun sont majoritaires, on constate que 48 % des distances sont effectuées en voiture et représentent environ 80 % des émissions de GES

Déplacements domicile/travail :
Distance parcourue par mode de transport en %



Déplacements domicile/travail :
Emissions de GES par mode de transport en %



Déplacements domicile / travail	Distances en KMS			Emissions de GES en TCO2E		
	2022	2023	%N/N-1	2022	2023	%N/N-1
Voiture	62 074	30 380	-51%	6,41	2,67	-58%
Train	21 082	31 564	50%	0,04	1,00	2400%
Métro	-	1 973	-	-	0,01	-
Deux roues	-	-	-	-	-	-
Bus	3 514	1 527	57%	0,45	0,23	-49%
Vélo électrique	-	-	-	-	-	-
Total	86 669	65 444	-24%	6,9	3,9	-43%
Par salarié	12 381	9 349	-24%	0,99	0,6	-44%

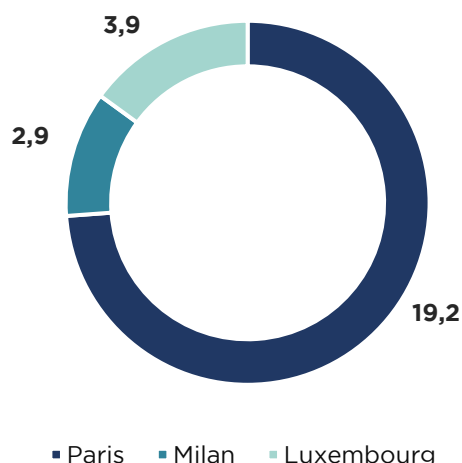
Les résultats des sites de Milan et du Luxembourg doivent être analysés avec précaution. Très peu de collaborateurs sont présents sur ces deux sites, les données dépendront des réponses au questionnaire de quelques employés seulement.

Emissions de GES par salariés

Comme détaillé dans l'analyse par site, les émissions de GES pour ce sous-poste sont très majoritairement liées aux véhicules motorisés.

A Paris, 8% des déplacements sont effectués avec ces modes de transport dont 6% en deux roues motorisées.

Répartition des émissions de GES par site, en tCO₂e



Au Luxembourg, 46 % des déplacements sont effectués avec ces modes de transport.

A Milan, 62% des déplacements sont effectués avec en TER, qui a une intensité carbone plus élevée que le TGV.

Ces différences expliquent les variations constatées sur les intensités carbone par salariés pour les différents sites. Pour ce sous-poste, le recours à d'autres modes de déplacement doit donc être encouragé afin de limiter les émissions de GES.

La mise en place du forfait mobilités durables a déjà permis d'augmenter significativement l'utilisation du vélo électrique par les collaborateurs.

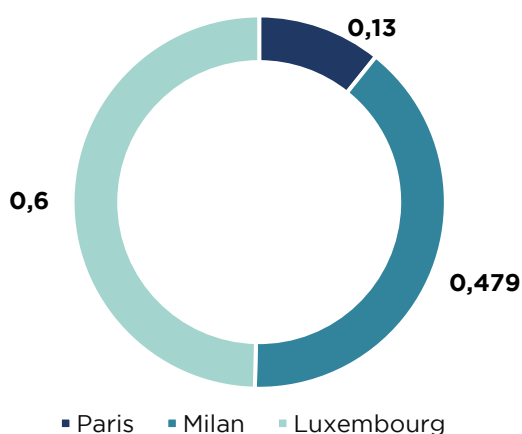
5) Déplacements professionnels

Résultats pour le poste Déplacements professionnels

Les déplacements domicile / travail de l'ensemble des salariés ont généré au total **65,5 tCO₂e**.

L'année 2023 se démarque avec une augmentation des émissions en tonnes de CO₂eq notamment pour le site de Paris. En effet, nous observons une augmentation du nombre de kilomètres parcourus en avion. Cette augmentation est due à un développement de l'activité internationale.

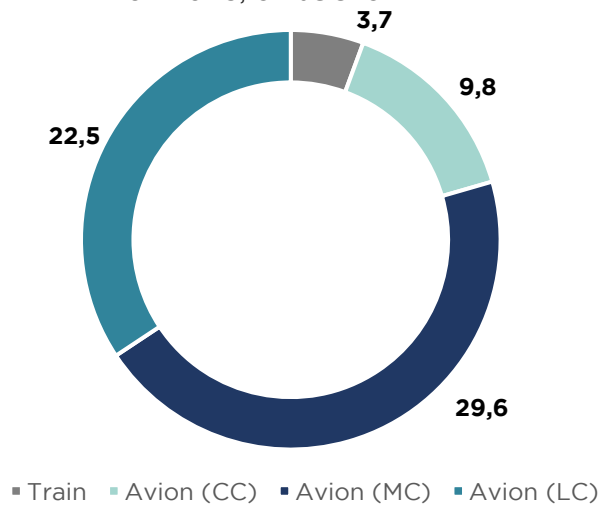
Déplacements domicile/travail
Répartition des émissions de GES par salarié, par site, en tCO₂e



Déplacements professionnels	PARIS			LUXEMBOURG			MILAN		
	2022	2023	%N/N-1	2022	2023	%N/N-1	2022	2023	%N/N-1
Train (kms)	82 605	96 408	17%	21 000	44 739	113%	41 911	49 811	19%
Avion (kms)	143 035	271 872	90%	-	-	-	23 704	71 473	202%

En résumé, 2 modes de transport sont utilisés : l'avion et le train. Les vols longs (LC), moyens (MC) et courts courriers (CC) ont été distingués dans le but de dégager des leviers d'actions pertinents.

Déplacements professionnels
Répartition des émissions de GES par mode
en 2023, en tCO₂e



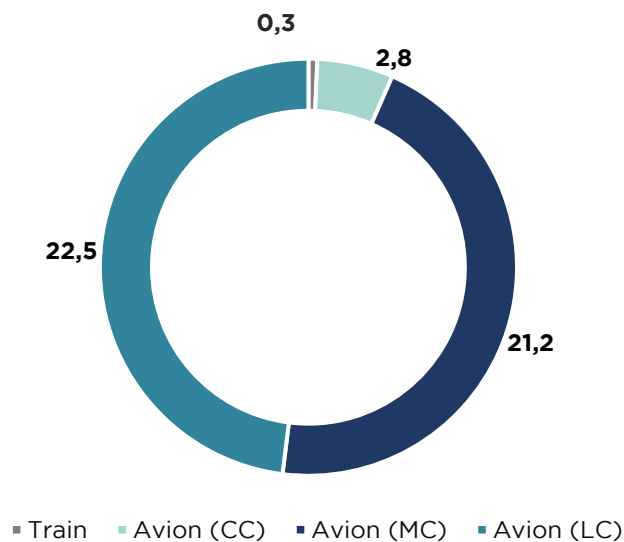
Les déplacements par voie aérienne génèrent plus de 95% des émissions de GES causés par les déplacements professionnels. Enfin les déplacements par voies ferroviaires sont peu contributeurs.

Afin d'étudier les variations N/N-1 et permettre une analyse des calculs plus pertinente, les résultats sont présentés pour les trois sites de manière distincte.

6) Résultats par site

Paris

Déplacements professionnels :
Répartition des émissions de GES par mode pour le site de Paris
en 2023, en tCO₂e

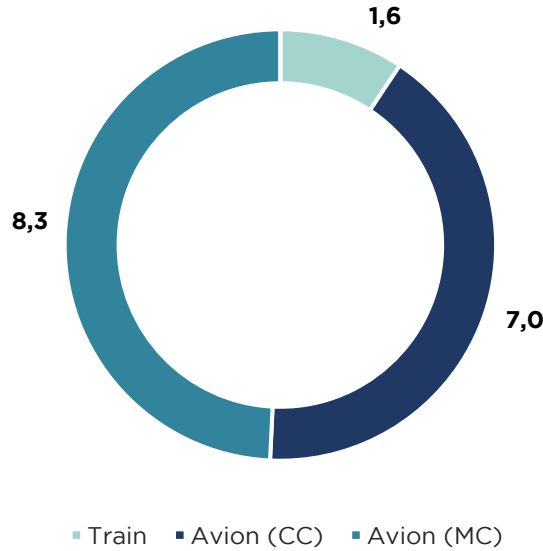


Le site de Paris représente 71% des émissions de GES du sous-poste des Déplacements Professionnels et 51 % du poste Déplacements. Les déplacements par voie aérienne prédominent ce sous-poste. Les vols moyens et long-courriers sont les modes de transport les plus émissifs avec un impact respectif de 21 tCO₂e et 22 tCO₂e. Même si les déplacements en train sont très courants, ils ne représentent qu'une faible empreinte carbone comparé aux autres modes.

Milan

Déplacements professionnels

Répartition des émissions de GES par mode pour le site de Milan en 2023, en tCO²e

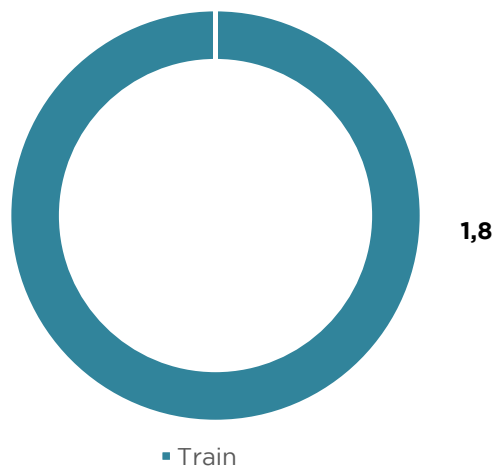


Le site de Milan représente 26% des émissions de GES du sous poste des déplacements professionnels, soit une empreinte carbone de 16,9 tCO₂e. Au total, cela représente 18% des émissions de GES du poste Déplacements. Les déplacements par voie aérienne prédominent une nouvelle fois ce sous-poste. Aucun vol long-courrier n'a été recensé et ce sont les vols moyens et courts courriers qui s'avèrent être les modes de transport les plus émissifs avec un impact respectif de 7tCO₂e et 8 tCO₂e.

Luxembourg

Déplacements professionnels

Répartition des émissions de GES par mode pour le site du Luxembourg en 2023, en tCO²e



Le site du Luxembourg représente 3% des émissions de GES, soit une empreinte carbone de 1,8 tCO₂e. Au total, cela représente 2% des émissions de GES du poste Déplacements. En effet, seul des déplacements en train ont été enregistrés pour cette année 2023. Ces résultats doivent être pris avec

précaution compte tenu du faible nombre de collaborateurs au Luxembourg et l'impact que peut donc avoir le mode de collecte.

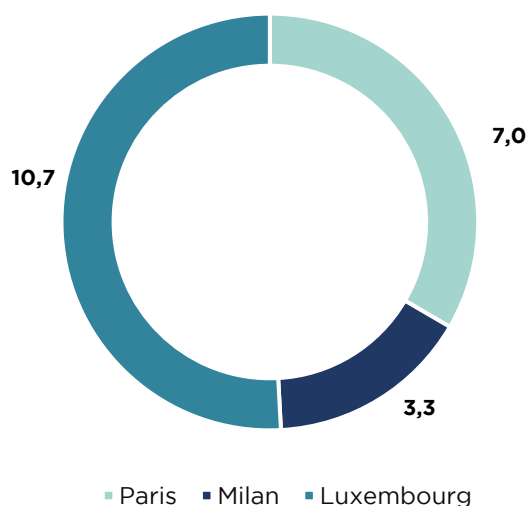
LES PRINCIPAUX LEVIERS D' ACTIONS POUR LE POSTE DEPLACEMENT



- Améliorer la précision de la mesure sur les déplacements professionnels

d. Energie

Energie :
Répartition des émissions de GES par site en tCO²e

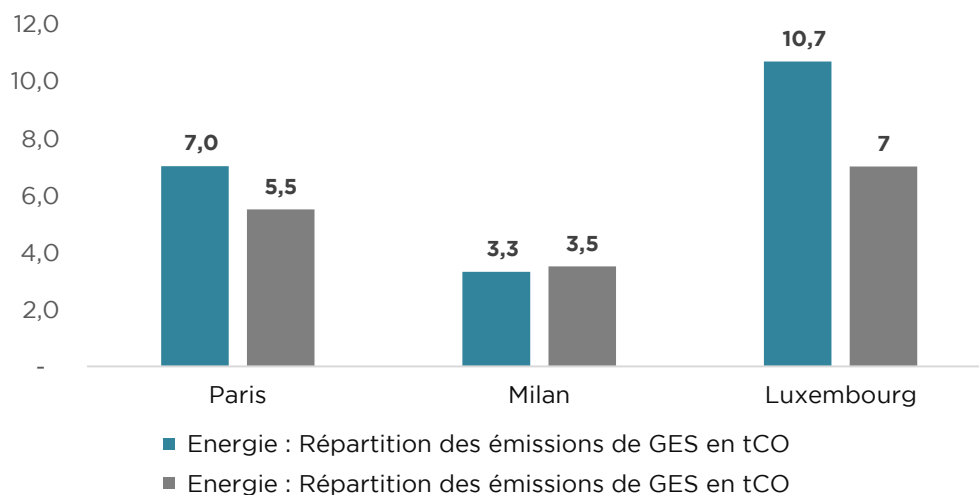


Le poste Energie représente **0,3%** des émissions totales de DNCA Finance, équivalent à **21 tCO₂e** soit une augmentation de 15.4 % (18,2 tCO₂e en 2022).

La collecte des données s'est faite à travers le recensement des factures d'électricité des trois sites.

Les calculs ont été effectués en utilisant les facteurs d'émissions de l'ADEME, notamment ceux du mix énergétique moyen de la France, de l'Italie et du Luxembourg :

- A Paris : Avec un mix énergétique français composé en majeure partie par le nucléaire, le facteur d'émission français est de **0,05 kg CO₂e / kWh**.
- A Milan : plus de la moitié du mix énergétique italien provient des énergies fossiles (pétrole et gaz). Le facteur d'émission lié au pays est de **0,406 kg CO₂e / kWh**, soit 5 fois plus que le facteur français.
- Au Luxembourg : le pays est principalement importateur d'électricité depuis les pays frontaliers, et en particulier depuis l'Allemagne. Par conséquent, le facteur d'émission du Luxembourg est égal à **0,410 kg CO₂e / kWh**.



Les résultats montrent une légère augmentation des émissions, notamment pour le site de Paris.

Malgré son augmentation en 2023, le Poste Energie reste donc très peu significatif pour les émissions de DNCA Finance. Ce poste ne constitue donc pas un gisement matériel pour diminuer l'empreinte de la structure.

III. PLAN D' ACTIONS

Lors du premier bilan en 2021, et afin de maîtriser et réduire les émissions de gaz à effet de serre, un plan d'actions a été établi, incluant des actions à court et moyen terme. Ce plan repose sur la prise en compte des moyens humains, techniques et financiers disponibles qui doivent être progressivement dimensionnée à la hauteur des enjeux concernés (principe de proportionnalité).

Conformément aux préconisations de la méthode Bilan Carbone®, les actions à court et moyen terme ont été classées en 2 catégories :

- Actions immédiates : actions à court terme, qui permettent de lancer le plan d'actions et motiver les équipes.
- Actions prioritaires : actions à court/moyen terme qui permettent de réduire fortement ses émissions et qui nécessitent donc des moyens plus conséquents.

En 2023, les actions immédiates ont été systématiquement étudiées par l'organisation, et près de la moitié ont été totalement réalisées. Un état des lieux détaillé pour chacune des principales thématiques est présenté ci-dessous.

1. Actions générales et de gouvernance

Afin d'orchestrer et de pérenniser les actions mises en place, il est conseillé d'agir en parallèle sur 3 axes :

- La poursuite de la sensibilisation des collaborateurs
- La mise en place d'une gouvernance adaptée
- La définition d'une stratégie climat.

a. Actions réalisées en 2023

Le plan d'action prévoyait la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du réchauffement climatiques. Cette action a été réalisée au travers de la diffusion en interne du rapport Bilan Carbone, et également de la tenue d'une formation dédiée sur le sujet.

Pour l'année 2024, DNCA Finance est en réflexion sur une autre action de sensibilisation via des ateliers avec les collaborateurs.

b. Actions prévues

En complément de ces actions de sensibilisations qui seront poursuivies, la société souhaite étudier l'opportunité de la mise en place d'une gouvernance dédiée sur les sujets RSE, qui soit à même de les porter et de pérenniser leur suivi dans le temps. Dans cette optique, l'équipe Finance intègre en 2024 une nouvelle personne, qui aura dans son périmètre les sujets de reporting liés aux rapports RSE, Bilan Carbone et CSRD.

2. Actions sur le poste Investissements

Les émissions liées aux investissements représentent le poste dominant du Bilan Carbone de DNCA Finance. La trajectoire de décarbonation de DNCA Finance passe donc principalement par les investissements.

a. Actions réalisées en 2023

Ce bilan couvre l'ensemble du périmètre des investissements de DNCA Finance. L'estimation des émissions des investissements privés pour lesquels DNCA Finance n'a pas encore de données est calculée par extrapolation de la mesure pour les investissements avec une empreinte carbone connue. Il n'y a pas de différenciation sectorielle, contrairement à ce que préconise le PCAF. Afin d'améliorer la mesure sur cette faible partie des investissements privés, DNCA Finance pourra s'appuyer sur les recommandations du PCAF.

De nombreuses actions ont été effectuées afin de décarboner le portefeuille d'investissement et sont détaillées dans le rapport Article 29. Parmi lesquelles, on peut notamment citer :

- La définition d'objectifs à court, moyen et long terme de température cible
- La réalisation de campagnes d'engagement des émetteurs les plus émissifs
- L'outillage des gérants afin de leur permettre le suivi au quotidien de la température de leurs fonds
- Un engagement auprès de la NZAM : Net Zero Initiative Managers : <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

Toutes ces actions portent leur fruits et DNCA Finance a atteint cette année une température moyenne de ses fonds en dessous du seuil de 2°C.

b. Actions prévues

Une fois l'amélioration de la couverture effectuée, des objectifs chiffrés de réduction pourront être adoptés. Toutefois, DNCA Finance n'a pas attendu de disposer de ces objectifs pour initier les actions nécessaires à la réduction effective, notamment au travers d'un outil de pilotage et de visualisation à destination des gérants.

En complément de ces actions, et des campagnes Climat déjà réalisées, des actions pourront être mises en place à destination des émetteurs les plus contributeurs aux émissions de GES. Ces émetteurs pourront être divisés en deux principales catégories :

- Ceux qui n'ont pas d'objectif de réduction de leurs émissions, et qui pourront ainsi être sollicités en ce sens
- Ceux qui ont déjà annoncé des objectifs de décarbonation de leurs activités, et qui pourront être challengés sur la mise en place effective de mesures de réduction

3. Actions sur le poste Achats

En dehors des émissions liées aux investissements, le poste Achats est largement majoritaire chez DNCA Finance. Le plan d'actions inclut par ailleurs certains éléments du poste Immobilisations, tels que les équipements informatiques des collaborateurs (écrans, PC, ...).

a. Actions réalisées en 2023

DNCA Finance a cherché à poursuivre l'amélioration de la mesure des émissions de GES du poste Achats et a, en conséquence, élargi le nombre de fournisseurs contactés dans le cadre de l'établissement de ce bilan. Le résultat de cette action montre l'importance de poursuivre le travail avec les principales parties prenantes.

b. Actions prévues

DNCA Finance souhaite poursuivre son engagement auprès de ses 15 fournisseurs les plus importants dans le but d'affiner la mesure des émissions du poste Achats et de dégager de nouvelles actions pertinentes.

Sans attendre ces nouvelles actions, DNCA Finance va concentrer ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les achats de services et matériels numériques, notamment en poursuivant les principes du Numérique Responsable au sein de l'organisation.

De plus, l'entreprise prévoit l'adhésion au programme Asset Recovery Services de Dell « Réparer au lieu d'acheter » qui permettrait de renforcer le support matériel de ses équipements informatiques. Pour les nouveaux achats nécessaires de matériel informatique, DNCA Finance compte s'orienter vers du matériel plus vertueux (labellisés EPEAT).

En ce sens, l'entreprise prévoit la sensibilisation de ses collaborateurs aux gestes permettant d'allonger la durée de vie des équipements.

Enfin, bien que moins impactant sur le bilan, DNCA Finance poursuit toutes les actions internes contribuant à la sensibilisation du personnel comme la limitation du gaspillage et la priorisation d'achats de consommables plus verts et plus durables, ou encore la réflexion sur la collecte ainsi que le recyclage des fournitures de bureaux.

4. Actions sur le poste Déplacements

a. Actions réalisées en 2023

Les actions précédemment réalisées telles que la mise en place du télétravail, le stationnement pour vélos ont permis d'offrir de nouvelles alternatives pour les déplacements domicile-travail des collaborateurs. Ainsi, une grande part de ces déplacements ont été réalisés à vélo électrique en 2023.

b. Actions prévues

Sur les déplacements professionnels, l'amélioration de la qualité de la mesure est déjà engagée afin de permettre de dégager les leviers d'actions concrets auprès des collaborateurs, et va se poursuivre.

5. Tableau récapitulatif des actions en cours et à mener

Le tableau ci-dessous récapitule les actions en cours et à mener. Pour plus de clarté, les actions terminées ou déprogrammées ont été expurgées.

N°	ACTIONS	POSTE	TYPE	ETAT
1	<i>Poursuivre la sensibilisation des collaborateurs</i>	<i>Général</i>	<i>Immédiate</i>	<i>A poursuivre</i>
2	<i>Poursuivre la mise en place d'une gouvernance dédiée</i>	<i>Général</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>
3	<i>Améliorer la mesure des émissions liées aux investissements</i>	<i>Investissements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>
4	<i>Adopter des objectifs chiffrés de réduction</i>	<i>Investissements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>En cours</i>
5	<i>Dialoguer avec les principaux émetteurs autour de la définition et/ou de l'atteinte de leurs objectifs de décarbonation</i>	<i>Investissements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>
6	<i>Solliciter les principaux fournisseurs afin d'améliorer la mesure des émissions sur le poste Achats</i>	<i>Achats</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>
7	<i>Poursuivre les principes du Numérique Responsable au sein de l'organisation</i>	<i>Achats</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>
8	<i>Améliorer la précision de la mesure sur les déplacements professionnels</i>	<i>Déplacements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A faire</i>

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.



Ce document ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.